



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 29 janvier 2019

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Charles-Ange GINESY

RAPPORT N° 19-B4 - SURVEILLANCE DES BAINNADES 2019 - MODIFICATION

Dans la continuité de la démarche de soutien en matière de surveillance des baignades que le SDIS des Alpes-Maritimes apporte aux maires du département et suite à la demande exprimée par la commune d'Antibes, il vous est proposé d'approuver l'armement d'un poste supplémentaire dont le positionnement se situera sur la plage de la Salis.

L'armement de ce poste de sécurité nécessitera le recrutement de personnel qualifié, et portera à 44 le nombre total des postes dédiés à cette mission.

Les dépenses supplémentaires seront couvertes par les remboursements correspondants des communes.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'armement d'un poste de surveillance supplémentaire sur la commune d'Antibes, portant à 44 le nombre total de postes armés dans le cadre de la surveillance des baignades pour la saison 2019.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*

Charles-Ange GINESY